

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DE HAUTE-NORMANDIE DU 2 DECEMBRE 2022

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région Haute-Normandie du 2 décembre 2022, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région Haute-Normandie et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 2 décembre 2022 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

### Présents

Hervé BOUDZOU MOU		
Faouzi SAKHRI		
Johan BERTON		

### Absents


### Excusés


**Document interne à destination des représentants du personnel et des collaborateurs de l'entreprise uniquement. La diffusion externe n'est pas autorisée.**

Questions :

1-La section SNEPS-CFTC souhaite avoir la liste complète des sites avec l'adresse, le numéro de téléphone des postes, et horaires des postes.

Réponse de la Direction

La liste sera transmise aux élus lors de la réunion

2-La section SNEPS-CFTC souhaite que les fiches de frais de remboursement soient mises à jour.

Réponse de la Direction

Nous attendons la mise à jour du service QSE pour diffuser la nouvelle fiche de frais de remboursement. Une communication sera faite lorsque nous aurons à notre disposition le nouveau formulaire.

3-La section SNEPS-CFTC souhaite avoir l'organigramme du secteur complet à jour

Réponse de la Direction

L'organigramme sera transmis aux élus lors de la réunion

4-M. BOUDZOU MOU, M. HAUGUEL ET M. LEPILLEUR nous informent que le P.T.I. de du site de la CARSAT dysfonctionne. Cela a été constaté à plusieurs reprises à la suite de tests avec le PTI, le C.T.S. leur demandait de refaire le test parce qu'il y avait tout le temps un défaut de réception du test. Ce problème a été remonté mais le PTI n'a pas été changé alors qu'il s'agit certainement d'un problème matériel.

La section SNEPS-CFTC souhaite que ce problème soit réglé dans les plus brefs délais.

Réponse de la Direction

Le PTI a été changé il y a 10 jours et est en parfait état de marche.

5-M. DANON, M. BENAMAR, M. HUGUES nous informent que les caméras du magasin CARREFOUR Sotteville-Lès-Rouen ne fonctionnent pas depuis plusieurs mois. Ce dysfonctionnement a été remonté à plusieurs reprises et pose problème pour la sécurité des agents et des clients du magasin.

La section SNEPS-CFTC souhaite que ce problème soit réglé dans les plus brefs délais cela en va de la sécurité de tous.

Réponse de la Direction

La problématique a été remontée au directeur du magasin lors de plusieurs réunions qualité. La direction a insisté sur l'aspect sécurité pour ses collaborateurs mais ne peut se substituer au client pour remplacer son matériel.

6-M. KERMOUN nous informe que les caméras du magasin CARREFOUR Mesnil- Esnard, ne fonctionnent pas depuis plusieurs mois. Ce dysfonctionnement a été remonté à plusieurs reprises et pose problème pour la sécurité des agents et des clients du magasin.

-La section SNEPS-CFTC souhaite que ce problème soit réglé dans les plus brefs délais cela en va de



la sécurité de tous.

Réponse de la Direction

Comme dans la question précédente, La problématique a été remontée au directeur du magasin lors de plusieurs réunions qualifiées. La direction a insisté sur l'aspect sécurité pour ses collaborateurs mais ne peut se substituer au client pour remplacer son matériel

7-M. NAZE nous informe qu'il souhaiterait avoir que des vacances de jour sur le site D.G.A.

**-La section SNEPS-CFTC souhaite que M. NAZE soit planifié en journée pour le bien-être de l'agent.**

Réponse de la Direction

La direction prend en compte la demande de Monsieur NAZE mais aucune demande n'a été effectuée en agence en amont et elle trouve cela dommage.

8-M. VAN DER HORT nous informe qu'il souhaiterait ne pas faire plus de 3 vacances de 12h par semaine.

La section SNEPS-CFTC souhaite que M. VAN DER HORST ne soit pas planifié de 3 fois par semaine.

Réponse de la Direction

Le pôle planification ainsi que la direction sont sensibles aux vacances de plus de 3 jours de nuit ; cependant, elle respecte les durées légales de travail et temps de repos réglementaire.

9-M. HILD nous informe qu'il avait informé l'agence qu'il ne pourrait pas se rendre à la convocation SST car il n'a pas de moyen de locomotion pour se rendre à l'agence de SAINT-JEAN DE LA NEUVILLE. Il a reçu une convocation préalable due à son absence.

La section SNEPS-CFTC souhaite savoir pourquoi l'agence n'a pas envoyé l'agent dans un centre plus proche de son domicile.

Réponse de la Direction

Au préalable, la direction rappelle que Monsieur HILD a prévenu, la veille de sa formation (un dimanche), le coordinateur EFS qu'il ne pourrait se déplacer par manque de moyen de locomotion. La convocation à la formation lui a été adressée le 02 août 2022 (par mail) et le 3 août 2022 par courrier pour une formation prévue le 17 octobre 2022, soit 2 mois avant ladite formation. Monsieur HILD disposait donc du temps nécessaire pour s'organiser et trouver une solution pour se rendre en formation.

L'agence réalise la quasi-totalité de ses formations par le biais du Point Jaune, centre de formation interne.

Pour rappel, les formations annulées en deçà d'un certain délai sont tout de même facturées à l'entreprise.

10-Suite à la crise énergétique sans précédent, plusieurs entreprises commencent à prévoir les coupures intempestives pendant l'hiver 2022/2023, durée entre quatre et six heures.



Notre entreprise a-t-elle prévu de mettre des choses en place pour faciliter le travail des salariés (lampe torche, gilet LED, mise en place de groupe électrogène).

Il faut absolument que les salariés ont un point pour se réchauffer, car l'hiver risquerait d'être rude !!

La Première ministre a fait le point, au Conseil des ministres du 29 novembre 2022, sur les risques d'approvisionnement en électricité pour l'hiver 2022-2023.

Le site du gouvernement « vie publique » a été mis à jour en conséquence, notamment via son question réponse : <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/287352-coupure-delestage-quelles-mesures-en-cas-de-penurie-deelectricite>

Il y est notamment indiqué que « Le délestage n'est pas permis le week-end, que très rarement le soir après 20 heures et jamais la nuit, sauf dans une situation exceptionnelle. » et rappelé que les premières informations sont données avec un délai de prévenance de 3 jours.

La Direction se réunira début décembre pour formaliser un plan de continuité.

En attendant, nous veillerons à ce que les agents bénéficient de l'équipement nécessaire le temps de ces éventuelles coupures (kit froid, parka...).

La communication minimale permettant la sécurité du travailleur sera maintenue par le PTI et la possibilité de rentrer en contact avec CTS pour déclenchement PTI et/ou appels aux secours extérieurs.

La prochaine réunion aura lieu le 03/02/2023

Fin réunion 11h15

**DRINNHAUSEN Christopher**  
**DIRECTEUR D'AGENCE**

CHALLANCIN PRÉVENTION ET SÉCURITÉ  
S.A.S 100 000 euros  
67 09 avenue de Saint-Denis 26430 Sandouville  
Tél : 01 41 66 66 41 - Fax : 02 35 79 79 80  
RCS Bobigny 341 152 395  
SIRET 341 152 395 00258